

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 07 avril 2016

Date de convocation : le 24 mars 2016

- OBJET : 1- COMPTE DE GESTION 2015
2- COMPTE ADMINISTRATIF 2015
3- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015
4- VOTE DES TROIS TAXES
5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016
6- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille seize, le sept avril à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. HUET Daniel, Maire et avec le concours de M. SILLARD, comptable public de la Trésorerie de Granville, Receveur Municipal.

Etaient présents : M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, adjoints, M. LEFEVRE Franck, Mme PAUTRET - TRIQUET Gwénaëlle, MM. DESHOGUES Jacky, LEROUX Christophe, GRALL Xavier, CLERAUX Sylvain, Mme TOUILLEUX Gaëlle, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GUESNON André (a donné procuration à Mme BRIERE Nicole) ;
Mme PAUTRET-TRIQUET Gwénaëlle (a donné procuration à M. CLERAUX Sylvain).

Monsieur LEROUX Christophe a été nommé secrétaire de séance.

1-2016/7- COMPTE DE GESTION 2015:

Le compte de gestion dressé par Monsieur SILLARD, Receveur Municipal, pour l'exercice 2015 étant identique au compte administratif, est approuvé par le Conseil sans observations ni réserves.

2-2016/8-COMPTE ADMINISTRATIF 2015:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMORT Rachel, 2^{ème} Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015, dressé par M. HUET Daniel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de 2015,

1°) lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	D	R	D	R	D	R
Résultats reportés	12 375.40	/	/	321 873.63	12 375.40	321 873.63
Opérations de l'exercice	42 148.27	30 091.71	201 741.42	290 020.20	243 889.69	320 111.91
TOTAUX	54 523.67	30 091.71	201 741.42	611 893.83	256 265.09	641 985.54
Résultats de clôture	24 431.96	/	/	410 152.41	/	385 720.45
Reste à réaliser	144 713.00	/	/	/	144 713.00	/
TOTAUX CUMULES	199 236.67	30 091.71	201 741.42	611 893.83	400 978.09	641 985.54
RESULTATS DEFINITIFS	169 144.96	/	/	410 152.41	/	241 007.45

2°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 07 avril 2016

3-2016/9- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE :

M. HUET Daniel, Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2015.

Ces résultats font apparaître :

- dans la section de fonctionnement, un excédent de 88 278,78 €
- dans la section d'investissement, un déficit de 12 056,56 €

A la clôture de 2015,

- dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 410 152,41 €
- dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 24 431,96 € et un reste à réaliser de 144 713 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 241 007,45 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » ;

- couverture d'un besoin de financement soit 169 144,96 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en ayant délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2015.

4-2016/10-VOTES DES 3 TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2016 comme suit :

	2% d'augment pour les 2 premières taxes et 1% pour la 3 ^{ème}
Taxe d'habitation	14.27 %
Foncier bâti	24.65 %
Foncier non bâti	45.50 %

5-2016/11-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de de 503 353.45 € à la section de fonctionnement et à la somme de 354 360.96 € à la section d'investissement (restes à réaliser inclus). Il ressort de ce budget que le produit fiscal pour 2016 sera le suivant :

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 07 avril 2016

avec 2% d'augmentation des 2 premiers taux et 1% d'augmentation du 3 ^{ème} taux	Taux	Base d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14.27 %	418 800	59 763
Foncier bâti	24.65 %	236 800	58 371
Foncier non bâti	45.50 %	76 500	34 808
TOTAL			152 942

QUESTIONS DIVERSES

a°) LOYER LOCATION LOGEMENT MAIRIE AU 1^{ER} JUIN 2016 :

Cette question sera à revoir lors d'une prochaine réunion.

b°)-2016/12- ACTE D'ENGAGEMENT MISSION MAITRISE D'ŒUVRE : ELABORATION D'UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CLASSE PROVISOIRE PREFABRIQUEE :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'acte d'engagement de Mme BRICE Isabelle Architecte DPLG concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un dossier de permis de construire pour la classe provisoire préfabriquée d'un montant d'un montant de 4 440 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte cet acte d'engagement et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le signer et tous les documents s'y rapportant.
- Charge M. le Maire de lancer le dossier.

c°)-2016/13- JARDIN DU SOUVENIR :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la SARL LEHODEY TP concernant l'aménagement du cimetière.

Après étude de ce devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient la SARL LEHODEY TP suivant son devis de 6 580 € HT soit 7 896 € TTC pour la réalisation de ces travaux,
- et Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit devis et lancer les travaux.
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront inscrits au budget primitif 2016 article 2138.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 07 avril 2016

d°) Extension du site internet de la mairie : MM. LEROUX Christophe et CLERAUX Sylvain demandent aux membres du Conseil leur accord pour étendre le site internet de la mairie. L'accord est donné.

e°)-2016/14-PERCOLATEUR SALLE DES FETES :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de louer, à compter de ce jour, le percolateur de la salle des fêtes 5 € pour toutes les personnes qui loueront la salle des fêtes qu'elles soient de la commune ou hors commune, ainsi que pour toutes les associations communales ou non.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes.

à Saint-Aubin-des-Préaux, le 19 avril 2016

Le Maire,
Daniel HUET.

